



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Rapport de la Commission Réhabilitation des sanitaires et aménagements intérieurs au Collège du Bornalet Préavis no 2 - 2013

La Commission composée de Mmes Christiane Schertenleib et Sandrine Pollien, ainsi que de MM. Bruno Pietu, Raoul Tusamba et J-Marc Gerber (rapporteur) s'est réunie le mardi 14 mai 2013, en présence de M. Dumont, municipal et de M. Villard, du bureau Helium en charge du projet.

Puis une deuxième rencontre a permis de finaliser ce présent rapport.

Notre Commission a été désignée depuis une année et n'a jamais fonctionné avant cette date. L'occupation du collège du Bornalet par la garderie impose des travaux de réfection pendant les vacances d'été. La prochaine séance du Conseil communal de juin limite grandement le temps nécessaire à notre Commission pour ses travaux. Nous sommes surpris de ne pas avoir été associé plus tôt à cette réflexion sur un projet qui au départ était une simple remise en état, mais qui a pris beaucoup plus d'importance devant l'état de ce bâtiment communal. Ce n'est pas une planification acceptable pour un projet de cette importance.

A la suite de cette première séance, nous remercions les responsables du projet pour leur présentation. Nous avons bénéficié des commentaires du bureau d'études et obtenu des réponses à nos questions sur les modifications apportées au bâtiment. A l'aide des plans, ainsi que d'une maquette à l'échelle, nous avons parcouru les diverses étapes. Notre commission s'est ensuite rendue au Collège du Bornalet pour vérifier et comparer sur place les projets d'aménagement.

A l'issue de cette rencontre, nous avons préparé un rapport préliminaire à l'attention de la Municipalité, afin d'obtenir des compléments d'informations sur le dossier avant de fournir au Conseil communal notre rapport final.

Vous trouverez dans ce présent rapport des passages **en italique** qui sont textuellement les réponses de la Municipalité.

Le préavis municipal développe les améliorations déjà apportées à ce bâtiment depuis plusieurs années. L'analyse de la situation a conclu que des travaux plus importants méritaient d'être envisagés et a rendu l'étude du dossier plus longue et complexe que prévue.

Construit en 1953, ce bâtiment a subi très peu de transformations. Son raccordement au chauffage à gaz depuis 22 ans marque des signes d'usure et les fréquentes réparations imposent son remplacement.

Le projet est basé sur une rénovation partielle afin d'éviter des surcoûts.

d'architectes sont calculés d'après le nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement du mandat selon un taux défini annuellement par le KBOB (Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrages publics; instance de la Confédération suisse). Au surplus, dans le cas présent, un rabais de 10 % a encore été appliqué sur les montants 2013 édités par le KBOB.

Lors de notre visite des lieux nous avons rendu attentif les Autorités à quelques détails à améliorer (fenêtre du corridor à sécuriser, « armoire-lavabo » équipée électriquement) . Nous espérons qu'il en sera tenu compte.

En conclusion de ce rapport, la Commission désignée pour examiner le préavis, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal de Penthaz, d'accepter le préavis municipal no 02-2013 tel que présenté.

Penthaz, le 3 juin 2013

Le rapporteur :


Jean-Marc Gerber